

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 28 mars 2022 et sur demande de Madame la Ministre de la Culture, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le classement de trois sites patrimoniaux remarquables sur le territoire de la commune de Saint-Raphaël (Livre VI, Titre III, chapitre 1 du code du patrimoine).

Les sites concernés sont :

« Le centre-ville et ses faubourgs immédiats, Notre-Dame et les Cazeaux » ; « La frange littorale de Santa Lucia à Boulouris » ; « Le Trayas ».

Le responsable (pétitionnaire) du projet de classement est le ministère de la Culture, direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur) sis 23 boulevard du Roi René, 13617 Aix-en-Provence cedex 1.

Le classement au titre de la législation des sites patrimoniaux remarquables constitue **une servitude d'utilité publique**.

Au terme de la procédure, le classement pourra être prononcé par arrêté de la Ministre de la Culture.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe de BOYSERE ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

La commune concernée par l'enquête est Saint-Raphaël.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Saint-Raphaël.

L'enquête se tiendra, du lundi 2 mai 2022 au mardi 17 mai 2022 inclus, soit 16 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet, comprenant, notamment, l'étude préalable présentée à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr> (icône *enquêtes publiques* en bas de la page d'accueil / rubrique *enquêtes publiques en cours hors ICPE*).

- sur support papier, en mairie de Saint-Raphaël. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu de l'enquête	Jours	Heures
Mairie de Saint-Raphaël Hôtel de Ville 26, place Sadi Carnot 83700 SAINT-RAPHAËL	Du lundi au jeudi	8h à 12h 13h30 à 17h00
	Le vendredi	8h à 12h 13h30 à 16h30

- sur un poste informatique au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessus. Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet de classement peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, **au siège de l'enquête**. Elles sont annexées au registre de l'enquête.

Les observations et propositions pourront être formulées par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :

sprstraphael-epvar@administrations83.net

Ces courriels seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site internet :

<http://www.var.gouv.fr/projet-de-classement-des-sites-patrimoniaux-a10761.html>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au lieu de l'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur		
Lieu	Jours	Heures
Mairie de Saint-Raphaël Hôtel de Ville 26, place Sadi Carnot 83700 SAINT-RAPHAËL	Lundi 2 mai 2022	10h à 12h 13h30 à 16h30
	Mercredi 11 mai 2022	13h30 à 16h30
	Mardi 17 mai 2022	13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Raphaël, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire : direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur), sis 23 boulevard du Roi René, 13617 Aix-en-Provence cedex 1 ou bien en écrivant aux adresses courriels suivantes : francois.gondran@culture.gouv.fr (Ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles) ou sandra.joigneau@culture.gouv.fr (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Var).